

Rapport du Président

Commission permanente du
jeudi 8 décembre 2022

N° CP-2022-11-13-3

N° applicatif 4877

13^{ème} **Commission**
Commission Région de Colmar

Service instructeur
Service tourisme et montagne

Service consulté

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES BALLONS DES VOSGES (PNRBV)

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement de 14 000 € au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV) au titre du loyer du site d'accueil du Col de la Schlucht.

1. Historique

La création de la route entre les vallées de la Vologne et de Munster en 1842 puis l'arrivée du tramway ont contribué au développement du Col de la Schlucht et ont concouru à sa notoriété de station de villégiature dès la fin du 19^{ème} siècle.

Depuis, ce col est resté un site touristique quatre saisons important, proposant des départs de sentiers de randonnée pédestre renommés (sentier des roches, GR5), une luge d'été, des activités hivernales (pistes de ski de fond et de ski alpin), de la restauration et de l'hébergement.

Bâtiments inoccupés, apparition de ruines, pollutions chroniques, difficile gestion des pics de fréquentation et dégradations environnementales, le col est progressivement délaissé par les acteurs touristiques depuis les années 1990.

C'est pourquoi, en 2015, le Département des Vosges, en partenariat avec le Département du Haut-Rhin, a engagé d'importants travaux en vue de la requalification complète de ce site.

Le réaménagement du site, d'un coût total de 7,14 M€, a bénéficié en 2020 d'une subvention de 1 M€ du Département du Haut-Rhin, affectée à la réalisation des travaux routiers (sur partie haut-rhinoise) et à la réalisation des aménagements du site présentant une vocation touristique et/ou culturelle, notamment le bâtiment Tétrás.

Pour l'Alsace comme pour les Vosges, cette opération présente un intérêt majeur dans les domaines touristique, économique et environnemental : amélioration de l'accessibilité et de la lisibilité du site, renforcement de son attrait et de celui des vallées.

Le Tétrás est le bâtiment d'accueil principal du col de la Schlucht. Les visiteurs y trouvent notamment un pôle d'accueil touristique, un lieu ludique et pédagogique de découverte du site, un point de restauration, une boutique de produits du terroir et de souvenirs. De nombreuses animations sont proposées tout au long de l'année.

2. Gestion globale du site : concession à la SA Labellemontagne (LBM)

Le Département des Vosges a adopté en 2019 la convention globale de concession du site (*hors accueil et interprétation*) avec la SA Labellemontagne (LBM) (*à l'origine du Groupe Labellemontagne, la société Remy Loisirs, constituée en 1961 par une famille d'hôteliers du site vosgien de La Bresse*), notamment pour l'exploitation et la gestion du bâtiment du Tétrás : le concessionnaire donne les volumes en location aux sous-occupants, dont le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV) pour l'accueil touristique et le centre d'interprétation.

3. Gestion de l'accueil touristique et du centre d'interprétation dans le bâtiment du Tétrás

Le Département des Vosges a confié au Syndicat Mixte du PNRBV :

- la gestion de l'accueil touristique en lien avec les offices de tourisme de la Vallée de Munster, des Hautes-Vosges, de la Bresse et de St-Dié des Vosges	Convention établie SM PNRBV / EPCI Prise en charge des coûts à parité
- la coordination pour l'animation du site, en lien avec les autres acteurs et partenaires locaux.	Pas de convention de partenariat
- la gestion et l'animation du centre d'interprétation	Loyer demandé par LBM au SM PNRBV : 28 000 €

Les actions 2021 et 2022 mises en œuvre ont été nombreuses. Le Parc a notamment proposé des balades découverte en autonomie (avec édition de fiches descriptives) ou accompagnées par les guides du Centre permanent d'initiatives à l'environnement (CPIE) des Hautes-Vosges, des expositions et animations autour du Patrimoine historique de la Schlucht, ...

Le versant alsacien a été largement valorisé par les partenariats menés, en particulier avec le CPIE des Hautes-Vosges, le Club Vosgien de la Vallée de Munster et l'Office du Tourisme de la Vallée de Munster, proposant au public notamment des balades accompagnées, du Col du Calvaire à l'Hartmannswillerkopf.

Un nouveau partenariat avec les accompagnateurs en montagne, marqués Valeurs Parc, sur les sites de la Schlucht, du Grand-Ballon et du Ballon d'Alsace ont permis aux visiteurs d'être renseignés sur les thématiques telles que :

- sur les traces de la Grande Guerre ;

- agriculture et circuits courts autour des Trois Fours ;
- à la découverte du Club Vosgien, de la crête au Lac Vert ;
- découverte de la réserve naturelle nationale du Frankenthal-Missheimlé.

En 2021, le centre d'interprétation a accueilli 2 471 visiteurs du 14 juillet jusqu'au 31 août (fermeture COVID imposée du 7 mars au 1^{er} juin).

En 2022, ce même centre a accueilli 3 282 visiteurs du mois de juin au mois de septembre.

Un bilan détaillé des actions 2021 et 2022 est joint en annexe au présent rapport.

4. Prise en charge du loyer du Syndicat mixte du PNRBV

Un montant de 28 000 € est demandé par LBM au Syndicat Mixte du PNRBV au titre du loyer de l'espace d'interprétation situé dans le bâtiment d'accueil du Tétras.

Ce loyer a été pris en charge jusqu'à présent par le Département des Vosges.

Il a été convenu une prise en charge de ce loyer à parité entre la Collectivité européenne d'Alsace et le Département des Vosges, soit 14 000 € chacun. Cette prise en charge conjointe se justifie par l'action du Syndicat Mixte du PNRBV tant sur les Vosges qu'en Alsace.

Pour mémoire, la Collectivité européenne d'Alsace est membre du Syndicat Mixte du PNRBV : elle verse à ce titre une cotisation statutaire annuelle au fonctionnement (163 720 € en 2021 et 2022). La Collectivité européenne d'Alsace consacre l'année 2022 à établir la convergence entre les deux PNR alsaciens, pour aboutir en 2023 à une contractualisation fondant un partenariat.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la 13^{ème} Commission lors de sa réunion du 21 novembre 2022.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'accorder au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV) une subvention de fonctionnement d'un montant maximum de 14 000 €, représentant 50 % du loyer du centre d'interprétation au Col de la Schlucht ;
- de prélever les crédits sur l'opération P061O004 – Enveloppe P061E01 – Tranche de financement P061O004T11 – Natana 1965-65-657358-633.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY